

COMPTE-RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 04 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2022

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Julien MICHELY, Wesley BOISARD Conseillers Municipaux.

Excusé : Joël FROGET qui a donné pouvoir à Tania LANGLAIS.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Wesley BOISARD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Subvention 2022
2. Frais de représentation du Maire
3. Compte Administratif et Compte de Gestion 2021
4. Affectation du résultat
5. Budget Primitif 2022
6. Questions diverses

DCM2022/11 – SUBVENTION 2022

Pour faire suite à une demande du conseil municipal, l'Association Séronésienne du collègue Saint François de Châteauneuf-Sur-Sarthe a expliqué que la subvention qu'elle sollicite auprès de notre commune permettrait de participer à une extension de locaux et à un programme de plantation d'arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante pour 2022 :

COLLÈGES OU ÉCOLES SPÉCIALISÉES :

Association Séronésienne (collège St François : 16 x 40 €) 640 €

DCM2022/12 – FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer une dotation permettant la prise en charge directe des frais de restauration par la collectivité elle-même ou le remboursement, le cas échéant sous forme forfaitaire, des dépenses de représentation exposées et dûment justifiées avec un montant plafond de 1 000 €.

Les crédits seront prévus à l'imputation 6536 du budget de la commune.

DCM2022/13 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021

Pour la présentation du Compte de Gestion, établi par le comptable au trésor public, et du Compte Administratif 2021, établi par le Maire, tous les deux identiques, Madame le Maire passe la Présidence à Monsieur Joël DRONNE, Adjoint aux finances. Celui-ci donne lecture du Compte Administratif.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES	316 258,88 €
RECETTES	362 722,03 €
REPORT N-1	183 016,15 €
EXCÉDENT	229 479,30 €

Section d'investissement :

DÉPENSES	82 238,68 €
RECETTES	217 656,39 €
REPORT N-1	- 109 047,03 €
EXCÉDENT	26 370,68 €

Monsieur Joël DRONNE soumet le compte administratif et le compte de gestion 2021 au vote : ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

DCM2022/14 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, sous la Présidence de Madame Christine RICHARD, Maire, après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **229 479,30 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 463,15 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	183 016,15 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	229 479,30 €
D Solde d'exécution d'investissement	26 370,68 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 229 479,30 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	229 479,30 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Madame Christine RICHARD, Maire, présente le Budget Primitif 2022.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES 564 379,30 €
RECETTES 564 379,30 €

Section d'investissement :

DÉPENSES 134 965,98 €
RECETTES 134 965,98 €

Madame Christine RICHARD soumet le budget primitif 2022 au vote : il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1. COMMISSIONS COMMUNALES :

- Cadre de vie : la soirée des jeunes est annulée faute de participants. L'Espace jeunes sera ouvert le mercredi pendant les vacances scolaires.
Une réunion des conseillers juniors est organisée en présence des résidents de Perce-Neige afin de leurs présenter les projets du Conseil Municipal des jeunes. Pour rappel, la préparation du jardin aura lieu le mercredi 13 avril.
Le marché a repris et un charcutier sera désormais présent tous les quinze jours.
- Voirie : voir le busage des entrées de champs chemin des Deffroux et de la Métairie des Landes avec Monsieur GOYET de la CCALS.
- 2. Bar/épicerie « Chez Lulu » : les gons de la porte de derrière ont lâché et devront être réparés rapidement.
- 3. Le groupement de commande balayage arrive à échéance au 31/12/2022. Il est prévu d'adhérer à nouveau à ce groupement avec un passage par trimestre et une diminution du linéaire.
- 4. Bac de Prignes : pour faire suite à une rencontre le 22 mars dernier entre les élus, le Département et les services de la CCALS, il a été proposé de déplacer le bac au niveau des toilettes, proposition qui a été validée par les vice-présidents de la CCALS.
- 5. Les conseillers ont revu les permanences des élections présidentielles et législatives.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.